



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2014

DELIBERATION N°2014-030

ELECTION DU MAIRE

Présents : M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSEYEU, Madame Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Renée AUROUSSEAU, M. Valère VILLA, Mme Maryse VOLANTE, M. Gilbert CHAILLOU, Mme Catherine CASIER, M. Patrick GIVOR, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, M. André ARDIOT, Mme Françoise VILLA, M. Daniel SCHREIBER, Mme Monique MONTEBAULT, M. Thierry DEBARRY, Mme Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Michel PINJON, Mme Marie-Laure HIRON, M. Gilles GUILLAUME

Absents : M. Daniel WAPPLER, Mme Dominique CARON, M. Bernard STEIN, Mme Sylvie ZANOUNE, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON,

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-2 :

« Le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal de l'assemblée » (pour Villecresnes : 29 Conseillers)

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article unique : Fixe à huit le nombre des adjoints au maire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire,